



Harcèlement moral au travail : à l'aide svp !

Par **SK01195**, le **18/04/2025** à **13:19**

Bonjour à tous,

J'espère n'embêter personne avec ce témoignage. Pour moi c'est aussi une manière d'expirer. Si vous aimez lire, bienvenue.

Voilà, j'ai signé un CDD au moins de janvier, d'un an, pour un poste de veilleur de nuit dans un hôtel.

Je n'avais jamais eu d'expérience en hôtellerie auparavant.

Lors de mon entretien, je l'ai très bien expliqué au patron, malgré que j'ai d'autres qualités indispensables au poste (logiciels, gestion clientèle, travail de nuit).

J'ai eu une formation à la va vite d'une semaine, pendant laquelle j'étais en poste en doublon, puis je suis passé en solo, de nuit.

Mes tâches :

- Clôture administrative et caisse
- Différentes tâches admin.
- Préparation des petits-déjeuners

Au début tout se passait bien, tout le monde était très gentil.

Bien évidemment je faisais des erreurs mineures, mais je demandais toujours des explications pour comprendre d'où venait mon erreur. Les seules réponses étaient : "c'est pas comme ça qu'on fait."

Et quand je demandais comment faire, on me disait d'un ton méprisant : "il suffit de lire."

Oui mais lire quoi ? On ne m'a jamais rien donné. Et puis juste des regards saoulés.

Je tiens à préciser également, qu'il y a une grande différence entre les manières de travailler de chacun, et que quand je m'explique on me dit "oui mais faut pas faire comme il t'a dit" Ok, mais je dois faire comment ? Est-ce que je peux deviner ce que je ne sais pas ?

Bon ok... Je me débrouille seul, je dis à la direction que j'ai besoin de check-up régulièrement, qu'on m'explique ce que je fais mal dans le process afin de m'améliorer : ce n'est jamais arrivé jusque maintenant.

Donc, on enchaîne les nuits, je continue de commettre des petites erreurs sans réelle incidence, si ce n'est, que celui qui prend ma relève doivent modifier les infos, ce qui prend 2mn au total. Mais toujours pas de formation.

Bref, assez parler de la boîte, parlons de mon harceleur. Ou plutôt de ma harceleuse.

Une 60aine d'années, responsable des petits-déjeuners.

On m'avait prévenu à mon arrivée "Attention elle est perfectionniste". Ce qui ne m'a pas dérangé car moi aussi.

Je tombe très malade au mois de février, j'ai fait plusieurs malaises dans le bureau, mais j'ai réussi à finir ma nuit, je ne voulais pas embêter les collègues.

Le Dr me préconise 3 semaines d'arrêt. Chose que je n'envisage pas, car j'ai été recruté à cause d'un arrêt maladie long, et je ne veux pas perturber le fonctionnement de l'hôtel.

Je reviens au bout d'une semaine fatigué. Mais je suis là. Je préviens ma collègue : attention, je ne suis pas à 100%, je reviens pour vous, j'ai besoin de soutien, je m'excuse par avance des potentiels râlés, découlant de mon état (+ mon manque de formation malgré mes multiples demandes"

Lors de la préparation des petits-déjeuners, je commets encore des petites erreurs, enfin je croyais, jusque maintenant :

"cuisson des viennoiseries pas bonnes" alors qu'elles étaient parfaitement cuites, à la limite même.

"Pas assez de pain" alors que je n'ai plus de place pour en mettre plus dans le présentoir.

"Les couverts sont pas à leur place", bref, j'en passe, mais toujours des reproches, sans jamais d'explication sur la bonne méthode à adopter malgré mes demandes répétées.

10 jours après mon arrêt. La soit disant collègue revient vers moi : " que se passe-t-il, au début tu étais bien et maintenant ça va plus" donc je lui réexplique que je suis encore très faible physiquement et que j'ai du mal mais que je fais de mon mieux, et que ça ira mieux très rapidement.

Depuis, les jours et les semaines passent...

J'ai droit à des regards de travers dès 6h15 du matin, des bonjours très désagréables, je l'entends crier à l'autre bout de l'hôtel car je cite "bordel mais les couteaux se mettent au dessus des fourchettes, je n'en peux plus de celui là".

Oui, mais peut être fallait-il me montrer, une seule fois ?

Depuis, je suis dans un état de stress constant. Je n'arrive pas à dormir en rentrant chez moi, en repensant au fait que je dois la voir le lendemain matin, j'ai des frissons à partir de 5h du matin car je sais qu'elle va "bientôt arriver".

Je tremble au boulot, et je fais "n'importe quoi" car je n'ai aucune concentration à cause de cet état d'angoisse généralisé.

L'autre matin, elle est directement venue m'agresser verbalement devant un client, les yeux rouges de haine, car j'avais oublié un carton avec 3 madeleines surgelées que je n'ai pas remis au frigo. Wow ! Quelle scandale. Je lui propose de retirer les madeleines de ma paie si ça peut la calmer, ça empire.

Le client, un habitué, choqué de la scène, me demande si ça va et si j'ai besoin d'aide.

Je réponds non merci, et je ne pense pas à noter ses coordonnées.

Ce matin ça été celui où j'ai compris que j'étais son souffre douleur, et que peu importe, que je fasse bien ou mal , ça serait pareil.

L'hôtel à une politique très stricte en terme d'écologie.

Une fois, j'ai fais tourner un lave vaisselle avec trois verres dedans, j'avoue c'est pas top, mais je voulais bien faire et que tout soit nickel avant le matin.

Je me suis fait DEFONCÉ.

La veille, je me retrouve dans la même situation, donc je laisse le lave vaisselle dans l'état, me disant qu'elle complèterai, avec la vaisselle des PDJ pour qu'il soit bien plein avant de lancer.

Et devinez quoi ? J'ai eu droit à une note bien méprisante, elle a sorti les trois verres, et me les a posé sur mon bureau, sales. Ils sont restés là toute la journée, sans que personne ne daigne les laver.

Non, il fallait me les laisser.

Une autre note bien méprisante concernant la température des oeufs brouillés. Ils étaient froid au matin. Je lui explique que j'ai fais comme d'habitude et qu'il faudrait peut-être vérifié l'état de la plaque de chauffe sur lequel se trouve la casserolle avec les oeufs qui est censé les garder au chaud jusqu'au petit matin.

Résultat : câble d'alimentation dénudé et qui fait un faux contact. Devinez la suite ? elle s'est encore plus énervée sur moi : le cable ? c'était ma faute.

J'ai à ma disposition, normalement, des gants de cuisine en latex, assez épais, pour manipuler les viennoiseries sortant du four, le bacon, ainsi que les plaques chaudes à remettre à leur place.

Ils ont disparus depuis 2 semaines. Je pensais que c'était l'aspect écologique qui les avaient poussés à les supprimer. Mais... voilà que j'en retrouve plusieurs dans les poubelles, mais impossible de mettre la main dessus.

Je me suis brûlé plusieurs fois.

Elle sait que je suis musulman, je pense qu'elle fait aussi exprès pour que je sois obligé de toucher le bacon avec mes mains, mais honnêtement je m'en fou.

Je ne suis pas un intégriste, et ça me dérange absolument pas de toucher du porc.

Mais celà relève de la théorie.

Je l'ai surprise ce matin entrain de vômir sur mon dos à une de nos collègues, je vous épargne les mots.

J'ai bien évidemment concervé toutes les preuves, notes, photos de la vaisselle, et du cable d'alimentation défectueux.

Un collègue, un nouveau, est également victime de ce harcèlement et nous avons échangé plusieurs fois sur WhatsApp à ce sujet.

Je tiens à préciser que son comportement est connu de la boîte.

Une ancienne collègue qui est partie voilà deux semaines m'a dit, je cite : "T'es pas la

première personne avec qui ça se passe comme ça, et honnêtement, je t'aurais dis d'en parler au chef, mais ça changera rien, ça va s'aggraver." Hum... ok, ça veut dire quoi ça ? Le patron n'a-t-il pas le devoir de protéger ses salariés contre le harcèlement ?

Je me sens esseulé et mis à l'écart, car les autres collègues, se font monter le cerveau par cette dame, et ça se sent.

Vous en pensez quoi ? C'est moi qui suis débile ? Où se situent mes torts ? Quels sont mes droits ?

Je ne suis absolument pas un profiteur du système, j'ai dû faire 3 arrêts dans ma vie, et je bosse depuis que j'ai 16 ans. Mais là... ça serait mérité d'après moi d'intenter une procédure judiciaire. Vous en pensez quoi vous ?

Mon but n'étant absolument pas d'obtenir un gain financier, bien que je l'accepterai volontier s'il m'était attribué.

Mais je pense à ceux qui étaient là avant, comment se sentent-ils aujourd'hui ?
Et le prochain ?

J'ai été harcelé durant toute mon enfance car j'étais différent, et je reconnais très facilement quelqu'un qui peut pousser un esprit faible au pire des pires.

Si vous m'avez lu, merci, si vous me répondez, merci encore une fois.
Paix et salut sur tous.

Par **Zénas Nomikos**, le **18/04/2025** à **18:21**

Bonjour,

Code pénal, dila, légifrance :

[quote]

Article 222-33-2

Version en vigueur depuis le 06 août 2014

[Modifié par LOI n°2014-873 du 4 août 2014 - art. 40](#)

Le fait de harceler autrui par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

[/quote]

Source :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000029336939

Code du travail, dila, légifrance :

[quote]

[Article L1152-1](#)

Aucun salarié ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.

[/quote]

Source et de plus :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006177845/#L

Par **miyako**, le **18/04/2025** à **21:45**

Bonsoir,

Surtout gardez bien les preuves de ce harcèlement et essayez d'avoir des témoignages écrit dans la forme légale

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11307>

Vous demandez un rendez vous avec le Médecin du Travail .Avant d'aller au rendez vous ,vous consultez votre médecin traitant ,afin qu'il fasse un compte rendu médical pour le MDT avec les observations médicalement constatées .Eventuellement un arrêt de travail motivé par du harcèlement au travail entrainant un stress et de l'anxiété.Votre médecin saura mieux que moi comment motiver l'arrêt .avec les termes médicaux nécessaires.

Il ne faut pas laisser perturbée une telle situation qui peut avoir des conséquences graves sur votre santé et vous provoquer des troubles spychologiques graves (burn out avec des Troubles d'Anxiété Généralisée)

Ensuite vous pourrez déposer plainte devant le CPH pour harcèlement moral au travail et demander la résolution judiciaire de votre contrat de travail aux tords de l'employeur avec demandes de dommages et intérêts.

Dans le secteur hotellerie ,il n'est pas difficile de trouver du travail pour des gens sérieux .

Ce serait sympa de votre part de nous tenir au courant de la suite.

Cordialement